

NOTE AUX PARENTS - RENTREE 2022

Cette feuille est à lire et à commenter avec votre enfant, puis à conserver.

L'équipe éducative souhaite à tous les élèves une bonne année scolaire. Elle souhaite également aux parents une année de co-éducation confiante et respectueuse.

Cette note vous apporte des **informations sur le fonctionnement de l'école** tout au long de l'année scolaire.

L'école comprend 34 classes allant du CP au CM2, dont une ULIS.

HORAIRES DE L'ECOLE : l'accueil des élèves a lieu de **7h50 à 11h30** et de **13h20 à 16h**.

L'entrée de 7h50 et la sortie de 16h se font par les 2 portails (rue du Moulin à café et rue Pasteur).

Par mesure de sécurité, les portails sont fermés à clé à **8h et à 13h30**.

Pour les **non rationnaires**, la sortie de 11h30 et l'entrée de 13h20 se font par le **portail principal (rue Pasteur)**.

Le portail secondaire (rue du Moulin à café) est **fermé de 8h à 16h ; c'est un accès réservé au personnel**.

RETARD DES ELEVES : les élèves doivent **impérativement respecter les horaires d'entrée**.

AUCUN RETARD NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ.

La circulation étant de plus en plus dense, *PRENEZ VOS DISPOSITIONS POUR ETRE A L'HEURE !*

SORTIE D'UN ELEVE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE : pour des raisons de sécurité et afin de ne pas déranger les cours, **toute sortie ou entrée** d'élèves pendant le temps scolaire sera refusée. Si votre enfant est malade, vous serez prévenu. Toutefois, conformément au règlement national, des autorisations à titre exceptionnel peuvent être accordées par le Directeur pour les enfants ayant un suivi extérieur (orthophoniste, médecin...).

Si l'autorisation est accordée, l'élève doit être pris en charge et ramené **en début ou fin de récréation (9h45 ou 10h et 14h45 ou 15h), ou pendant l'interclasse (11h30-13h20)**.

REUNION DE RENTREE: Sa date vous sera communiquée par l'enseignant de votre enfant, qui vous expliquera le déroulement de l'année scolaire. **Votre présence y est indispensable.**

RELATIONS PARENTS / ECOLE : Les rencontres parents/enseignants **ne peuvent avoir lieu sur le temps d'enseignement en raison des nécessités de service.**

Les enseignants ne pourront donc vous recevoir **que sur rendez-vous, en fonction de leurs disponibilités.**

Merci de prendre rendez-vous pour toute entrevue avec l'enseignant, en utilisant le cahier de liaison prévu à cet effet.

- Le Directeur reçoit uniquement sur rendez-vous.

- Pour toute demande d'imprimés (certificat de scolarité, demande de radiation...), signature d'imprimé administratif, de rendez-vous ou pour une signaler une absence, merci d'utiliser le **cahier de liaison**. Vous pouvez aussi l'effectuer par **courriel** ou laisser un mot dans la **boîte aux lettres** de l'école. **Les demandes seront traitées dans les meilleurs délais.**

SECURITE: Par mesure de sécurité les parents ne peuvent pénétrer dans la cour. Ils accompagnent leur enfant jusqu'au portail et restent à l'extérieur de l'école, sauf accord du Directeur ou de l'enseignant qui filtre les entrées. A la sortie ils attendent leur enfant devant le portail. Afin de ne pas ralentir la sortie des élèves, **merci de laisser le passage aux élèves qui sortent en libérant l'espace devant le portail.**

Suivant les consignes **Vigipirate** ainsi que **pour raisons sanitaires**, il est demandé aux parents d'éviter les attroupements et de **ne pas rester devant l'école** après l'entrée ou la sortie des élèves.

CANTINE ET INTER-CLASSE (11H30-13H20) : Pendant la pause méridienne (11h30-13h20), les élèves sont placés **sous la responsabilité du personnel communal, et non des enseignants ni du Directeur.**

Pour toute information ou problème (PAI, interdits alimentaires, discipline...) vous pouvez joindre le service restauration.

En cas de besoin, la cantine est joignable au **02 62 49 77 22**

COLLATION : Pour la récréation du matin, votre enfant peut amener un fruit ou une compote. La seule boisson autorisée est l'eau. Cette collation n'a pas de caractère obligatoire.

Pour le bien-être et la santé des enfants, il est préférable qu'ils prennent un petit déjeuner complet avant de venir à l'école.

ASSURANCE SCOLAIRE : Elle est obligatoire pour participer aux sorties scolaires **FACULTATIVES** (hors temps scolaire et/ou payantes). Le contrat doit couvrir la **responsabilité civile** (dommages causés par votre enfant) **ET les**

risques individuels (dommages subis par votre enfant). Cette assurance est proposée avec celle de votre habitation (**Attention ! Parfois elle ne couvre que la responsabilité civile**).. PENSEZ À NOUS LA REMETTRE AU PLUS VITE.

EXACTITUDE , PONCTUALITE, ASSIDUITE : Absence : Envoyer de préférence un courriel (mail) ou téléphoner. Certificat médical : uniquement en cas d'accident scolaire, de maladie contagieuse ou de dispense de sport. **Toute absence doit être justifiée par un mot d'excuse contenant un motif valable.**

Responsabilité : L'école n'est pas responsable des élèves après 11H30 et 16H, dès lors qu'ils ont franchi le portail. Les enseignants amènent les élèves jusqu'au portail et s'assurent de leur sortie. Les parents peuvent être présents à la sortie de l'école, sauf s'ils souhaitent que leur enfant soit récupéré par un tiers ou regagne seul le domicile familial.

SANTE DE L'ELEVE : Un élève ne peut détenir des médicaments dans l'école. Si votre enfant est fiévreux, contagieux ou malade il ne peut fréquenter l'école. **Toute maladie contagieuse doit être signalée.** S'il est affecté par une maladie chronique (allergie...) nécessitant une prise en charge éventuelle par l'école, **un P.A.I.** (projet d'accueil individualisé) **devra être établi** par le médecin scolaire et signé par le Directeur, les parents et M. le maire si votre enfant fréquente la restauration scolaire ou les activités périscolaires. Le goûter de l'après-midi n'est pas autorisé.

Le sommeil : veillez à ce que votre enfant se couche à une heure raisonnable, même en CM2 (21h MAXIMUM).

Attention aux écrans : il est recommandé **1h/jour maximum** sous contrôle des parents

TENUE ET OBJETS PERSONNELS : La tenue des élèves doit être correcte, propre et adaptée à l'école. Les savates « 2 doigts » sont à éviter. Le maquillage, rouge à lèvres et vernis à ongles **sont interdits**.

Il est déconseillé d'amener des objets (bijoux...) ou des vêtements de valeur . Les jeux électroniques divers, téléphones portables (même hors service), tablettes, jouets et jeux dangereux sont **strictement interdits**. Tout vol ou perte de ces objets ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation auprès du personnel enseignant ou de surveillance.

LAÏCITE : Il est interdit aux élèves d'afficher dans l'enceinte de l'école des signes ostentatoires d'appartenance à une religion, à une secte ou à un parti politique.

CONSEIL D'ECOLE : Les parents qui le souhaitent **peuvent être candidats aux élections** de représentants de parents d'élèves. Signalez votre candidature **aux représentants élus**.

Les parents voteront pour désigner autant de représentants que de classes. Les parents élus siégeront au Conseil d'école. Le Conseil d'école permet de recueillir les avis de tous et de voter pour des décisions visant à améliorer la vie quotidienne de l'école. Le vote s'effectuera uniquement par correspondance (décision du Conseil d'école).

N'hésitez pas à proposer votre candidature.

COOPERATIVE SCOLAIRE : elle s'élève à **12 € pour l'année**. Les sommes récoltées permettent de financer différentes manifestations et actions, des sorties, ou encore d'acheter du matériel pédagogique pour la classe.

Pensez à régler en début d'année scolaire, pour un bon fonctionnement de la classe dès le départ.

VACANCES SCOLAIRES : - du samedi 8 octobre 2022 inclus au lundi 24 octobre 2022
- du samedi 17 décembre 2022 inclus au lundi 23 janvier 2023
- du samedi 11 mars 2023 inclus au lundi 27 mars 2023
- du samedi 13 mai 2023 inclus au lundi 30 mai 2023

Début des vacances d'hiver austral : samedi 8 juillet 2023

Bonne rentrée à tous !

Le Directeur